



COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire

Suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Municipal du 18 février 2021, Le Conseil Municipal est appelé, ce 31 mars 2021, à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2021.

Table des matières

A.	Le Cadre Budgétaire	2
B.	Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer	2
C.	La section de fonctionnement.....	4
a.	Recettes réelles de fonctionnement : 17,180 M€ (17 179 627,88 €).....	4
b.	Dépenses réelles de fonctionnement : 15,633 M€ (15 632 627,88 €).....	6
c.	Epargne brute et autofinancement	8
D.	La Section d'investissement	9
a.	Recettes réelles d'investissement : 3,279 M€ (3 278 600,00 €)	9
b.	Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 1 547 000 €.....	10
c.	Dépenses réelles d'investissement : 4,826 M€ (4 825 600,00 €)	10

A. Le Cadre Budgétaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer

Le budget 2021 de Trouville-sur-Mer prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est à noter qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2021, le Compte de Gestion 2020 n'a pas été édité par les services de la DGFIP. En effet, en raison de la crise sanitaire et de son impact sur les finances des collectivités, un délai a été accordé sur la Journée Complémentaire.

Comme indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, la préparation du Budget Primitif 2021 s'inscrit cette année dans un cadre particulier lié à la mise en œuvre du programme de l'équipe municipale, sous la contrainte d'un contexte financier incertain.

Depuis la mi-mars 2020, l'économie française subit les différents impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19. La commune de Trouville-sur-Mer n'est pas épargnée et enregistre des pertes importantes de recettes, aussi bien fiscales, notamment celles en lien avec l'activité économique, touristique ou immobilière, que tarifaires.

Si certaines de nos dépenses sont en baisse en raison d'un certain ralentissement de l'activité municipale, d'autres au contraire sont en hausse comme celles liées à l'achat de matériel pour

répondre aux exigences de sécurité sanitaire, à l'action sociale ou au soutien de l'économie locale.

L'impact budgétaire de la crise a donc été visible dès 2020, et le sera encore en 2021.

Le budget principal 2021 de notre ville est bâti sur les principes et engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 février 2021. L'équilibre est atteint, selon les conditions suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (Arbitrages budgétaires réalisés du 1er au 15 février 2021, en présence des responsables de services, de leur élu de secteur et de la Maire-Adjoint déléguée aux finances) et à la révision de certaines charges de gestion courante et autres charges financières dues à la courbe de la dette.
- Maintien des taux de la fiscalité directe locale, prenant en compte la réforme de la taxe d'habitation
- Un programme d'investissement ambitieux lançant ainsi le programme municipal de « Trouville pour tous » ;
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement ;
- Le maintien d'un niveau d'épargne nette satisfaisant, malgré l'augmentation du FPIC.

En investissement, les crédits inscrits intègrent une nouveauté : La mise en œuvre d'autorisation de programmes et de crédits de paiement pour 3 opérations :

- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires
- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux

Le volume de ces opérations correspond à la capacité à faire des services. Les opérations à lancer prévues en 2021 seront votées par le Conseil Municipal le 31 mars 2021.

L'emprunt inscrit est un emprunt d'équilibre, qui constitue la limite haute de l'emprunt 2021. Il est plus élevé qu'au BP 2020 car Trouville-sur-Mer a une ambition forte sur les investissements. Cependant le résultat attendu de l'exercice 2020 permettra de réduire considérablement cette prévision d'emprunt, dès lors que le compte administratif 2020 sera voté et le résultat affecté en grande partie au financement de ces investissements.

Le Budget Primitif de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 179 627,88 €	17 179 627,88 €
Investissement	4 825 600,00 €	4 825 600,00 €
Total	22 005 227,88 €	22 005 227,88 €

C. La section de fonctionnement

a. Recettes réelles de fonctionnement : 17,180 M€ (17 179 627,88 €)

Pour 2021, conformément aux orientations budgétaires, les recettes sont évaluées sur la base d'une progression « minimaliste » des impôts locaux soit +34 000 € par rapport au BP 2020 qui se justifie par une hausse de +0,2 % des bases fiscales (LFI 2021).

Surtout, nous prévoyons une chute drastique des prélèvements sur produits des jeux du casino : 1 000 000 € (-35% par rapport au BP2020), ainsi que de la DGF : -43 000 €, soit -3%.

BP2021 – Produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	%
Recettes réelles de fonctionnement	16 524	17 180	4,0%
Ventes, produits, prestations de services	2 005	2 225	11,0%
Ressources fiscales	11 700	11 412	-2,5%
Dont impôts locaux	7 760	7 794	0,4%
Taxes de séjour	350	400	14,3%
Prélèvement sur produits jeux casino	1 550	1 000	-35,5%
Taxe additionnelle Droits de mutation	800	1 000	25,0%
Dotations et participations	1 574	2 451	55,7%
Dont DGF	1 250	1 207	-3,4%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 245	1 092	-12,3%

L'évolution de nos recettes est encourageante : + 4%, tout en maintenant l'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.

Ventes, produits, prestations de services : 2 224 862 €

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 1 119 000 € (dont la redevance de stationnement et les forfaits post stationnement)
- Les prestations de services de services rendues par la commune : 210 500 € (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque)
- Les autres produits retracent essentiellement les charges facturées aux redevables (délégués, locataires, associations...) de la ville : 895 362 €

Impôts et taxes : 11 412 000 €

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

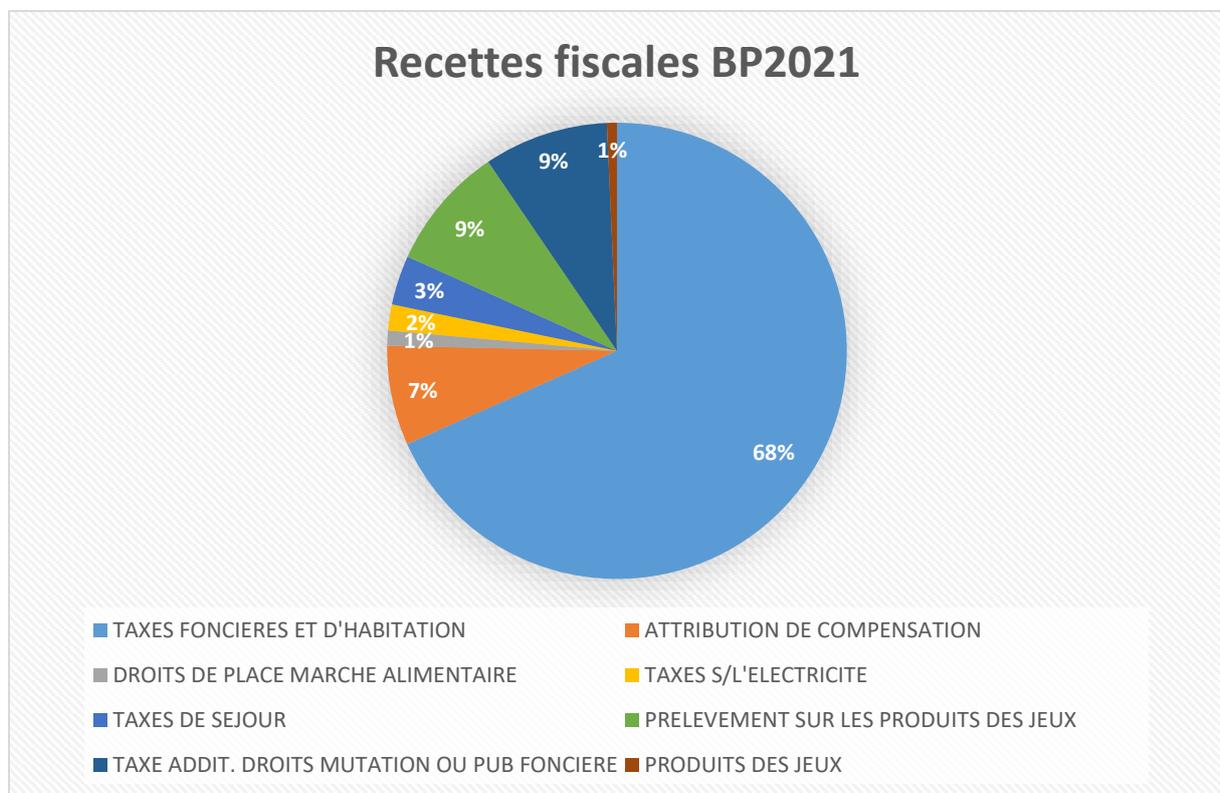
- La taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB) : 7,794 M€
- Les attributions de compensations perçues par la commune en tant que membre de la CCCCCF : 806 000 €

- Les droits de place qui correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune : 122 000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 210 000 €
- La taxe de séjour : 400 000 €
- Le prélèvement sur les produits des jeux : 1 M€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1 M€

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangés pour 2021, détaillée comme suit :

- Taxe d'habitation : Pas de taux
- Taxe sur le foncier bâti : 44,92 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 22,34 %

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit



Dotations et participations : 2 451 157 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

L'évolution de la DGF perçue par Trouville sur Mer est attendue à -3,44% comparativement au produit perçu en 2020, soit un produit de 1 206 657 €

Diverses compensations :

- Compensation au titre de la perte sur la taxe additionnelle : 1 400€
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 4 400 €
- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : 157 500 €
- Compensation au titre des pertes de recettes (ETAT – COVID19) : 940 000 €

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Point Info14 -> Maison France Service, Mise à disposition d'équipements aux collègues, dotation pour les titres sécurisés, pour les élections...)

Autres recettes réelles de fonctionnement : 1 091 608,88 €

- Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel : 200 000 €
- Autres produits de gestion courante, qui comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la commune : 749 409 €
- La contribution des agents de la collectivité à l'achat de chèques-restaurants : 70 000 €
- Produits exceptionnels, notamment due au jugement IFA rendu le 19 février 2021 en faveur de la commune : 42 199,88 €

b. Dépenses réelles de fonctionnement : 15,633 M€ (15 632 627,88 €)

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 625	15 633	-6,0%
Charges à caractère général	3 370	3 440	2,1%
Charges de personnel	7 532	7 790	3,4%
Atténuations de produits	1 696	1 566	-7,7%
Dont FNGIR	696	696	0,0%
Dont FPIC	400	430	7,5%
Charges de gestion courante	2 834	2 153	-24,0%
Dont subventions aux organismes publics	1 428	1 031	-27,8%
Dont subventions aux associations	1 050	790	-24,8%
Intérêts	649	584	-10,0%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	544	100	-81,6%

Évolution BP 2020 à BP 2021 des dépenses réelles de fonctionnement : **-6,0%, soit - 992 000 €**

Evolution des charges à caractère général : 3 439 713,88 €

Une évolution de +2,1% de BP à BP, qui prend en compte une augmentation globale de 2% de tout le chapitre, et un ajustement des taxes foncières dues par la commune.

En 2021, on notera la part prépondérante dévolue principales politiques publiques :

L'administration générale, qui comprend les actions des services communs à l'ensemble des services de la commune, les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, es actions d'administration effectuées pour le compte de l'État, de la communication, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des cimetières et la gestion des concessions... : 1,918 M€

L'enseignement et la formation (services d'enseignement, entretien des bâtiments, garderies...) : 169 000 €

La culture (Bibliothèque, musée, archives, patrimoine culturel) : 172 000 €

Les sports et la jeunesse (Gymnase, Piscine, autres équipements sportifs, Centres de loisirs, jeunesse...) : 254 600 €

L'aménagement et les services urbains, environnement (l'entretien des voiries et réseaux, l'entretien des espaces verts : 870 800 €

Evolution des charges de personnel : 7 790 000,00 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Malgré la hausse continue des frais de personnel avec le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et aux promotions internes, l'augmentation a été cadrée à 3,4% par rapport au BP 2020, mais surtout de +1,1% par rapport au Compte administratif 2020 estimé.

Un travail de réflexion est déjà mené par chaque service sur l'organisation administrative. Chaque mobilité, chaque départ doit faire l'objet d'une réflexion quant à la pérennité du poste devenu vacant.

Evolution des atténuations de produit : 1 565 601 €

Il s'agit des prélèvements pour reversements de fiscalité.

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 696 000 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 430 389 €
- **Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 400 000 € + 39 212 € (reliquat 2020)

Evolution des charges de gestion courante : 2 153 313 €

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers : 201 090€
- Les pertes sur créances irrécouvrables : 10 000 €
- Les subventions de fonctionnement versée : 1,820 M€

Une évolution de ce chapitre budgétaire de -24% dû à un réajustement des crédits correspondants à la réalité de certaines subventions versées.

Evolution des charges financières : 584 000 €

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

c. Epargne brute et autofinancement

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703
Année	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	16 524	17 180
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 976	15 049
EPARGNE DE GESTION	548	2 131
Intérêts (-)	649	584
EPARGNE BRUTE	- 101	1 547

Autofinancement (chapitre 042 et 023) : 1 547 000 €

Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent :

- Le prélèvement à hauteur de 1 130 000 €
- Et les dotations aux amortissements à hauteur de 417 000 €.

D. La Section d'investissement

Les crédits de la section d'investissement intègrent les dépenses et les recettes propres de l'exercice.

En effet, la clôture de l'exercice 2020 n'ayant pas encore eu lieu au moment du vote du budget, les crédits n'intègrent ni les reports 2020 ni le solde comptable de 2020. Ces éléments seront intégrés en 2021 lors de la 1^{ère} Décision modificative, qui succèdera au Compte Administratif 2020.

a. Recettes réelles d'investissement : 3,279 M€ (3 278 600,00 €)

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2021 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	%
Recettes réelles d'investissement	3 488	3 279	-6,0%
Dotations et subventions	1 910	634	-66,8%
Dont FCTVA	300	410	36,7%
Dont Taxe d'aménagement	75	79	5,3%
Emprunts	500	1 900	280,0%
Cession d'immobilisation		745	
Recettes financières d'investissement	1 078		-100,0%

La section d'investissement est alimentée par :

- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année N-2 (410 000 €).
- La taxe d'aménagement (78 613 €)
- Les amendes de police (100 000 €)
- Des subventions d'investissement

Sont également inscrites au BP2021 les prévisions de recettes liées à des cessions d'immobilisation, pour un montant global de 745 411 € :

Libellé des cessions	Montant
CESSION CHEMIN DU PARQUET	6 086,00
CESSION ALLEE DU QUEBEC	11 475,00
CESSION DELAISSE VALLEE D'AUGE	1 850,00
CESSION EX POLICE MUNICIPALE	500 000,00
CESSION BAIL A CONSTRUCTION MARIE JOSEPH	226 000,00

L'équilibre final de la section d'investissement s'opère par l'inscription d'un emprunt « d'équilibre » que la ville ne contractualisera pas, l'affectation du résultat 2020 devrait permettre de couvrir ce besoin de financement.

La ville sollicitera ses partenaires institutionnels, afin d'obtenir des financements pour ses principaux programmes de travaux.

Le plan de relance prévoit notamment des financements spécifiques et fort intéressants pour inciter les collectivités à effectuer des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments

publics. La ville saura solliciter ces financements, notamment à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

b. Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 1 547 000 €

La section d'investissement est principalement alimentée par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement via la dotation annuelle aux amortissements (417 000 €) et le virement en provenance de la section de fonctionnement (1,130 M€).

c. Dépenses réelles d'investissement : 4,826 M€ (4 825 600,00 €)

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	%
Dépenses réelles d'investissement	4 973	4 826	-3%
Dépenses d'équipement	3 219	2 876	-11%
Remboursement du capital	1 754	1 950	11%

Outre les travaux d'entretien du patrimoine de la Ville, l'année 2021 est marquée par le lancement des études des principaux projets structurants de la majorité municipale : Réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville, Réhabilitation de l'Eglise ND des Victoires, Rénovation du Boulevard Fernand Moureaux et Nouveau pôle éducatif.

Les dépenses sont constituées en premier lieu du remboursement annuel du capital de la dette de la ville (dépenses obligatoires à partir du moment où un emprunt a été contracté et jusqu'à sa durée de remboursement).

Elles sont ensuite constituées de dépenses d'envergure, qui améliore durablement l'état d'un bâtiment par exemple, avec une durée de vie certaine, à la différence des dépenses de fonctionnement qui représente davantage un effet immédiat consommable.

L'équipe municipale souhaite engager la ville dans une démarche d'amélioration de la facture énergétique de ses bâtiments communaux.

La dette

L'encours au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 18 409 087,23 €, soit un montant d'encours par population de 3 914 €.

Le remboursement en capital en 2021 s'élève à 1 946 147,99 € et les charges d'intérêt à 581 359,48 €.

Au 1^{er} janvier 2021 :

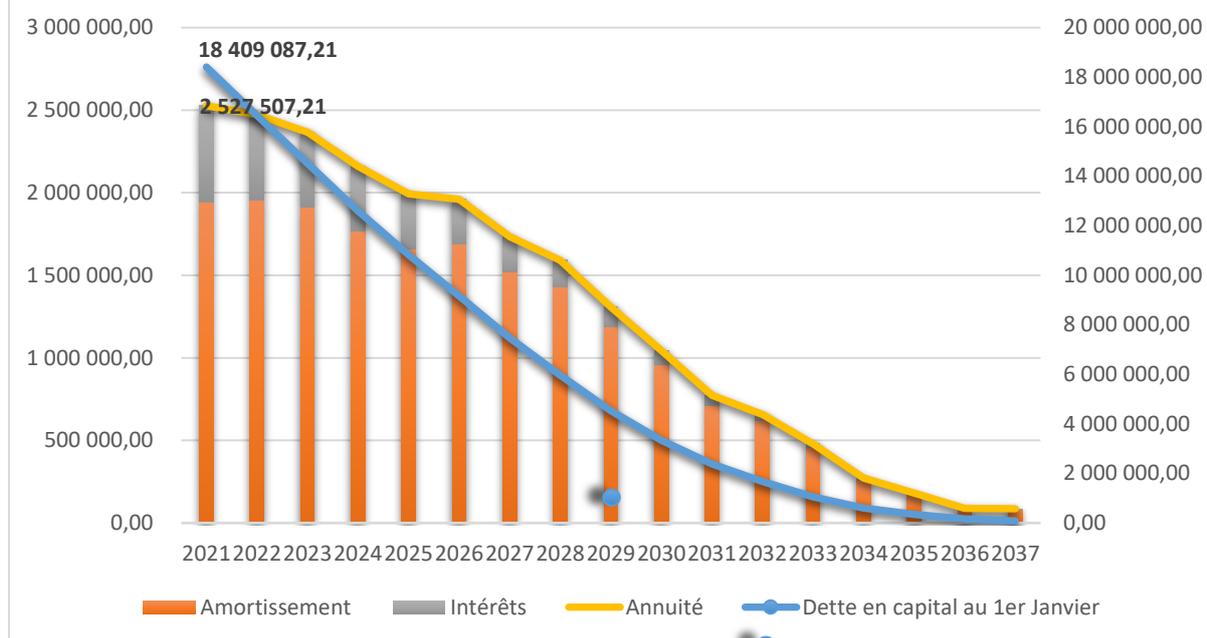
Le taux moyen de la dette est estimé à 2,369%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 98%
- Taux variable 2%

La durée de vie résiduelle est de 10 ans et 5 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 5 mois.

Trouville-sur-Mer - Encours de la dette 2021-2037



Les dépenses d'équipement : 2,876 M€ (2 875 600 €)

Programme de travaux nécessitant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédit de paiement

- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000 €	55 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	Subventions (40%)	880 000 €
						FCTVA (16,404%)	360 888 €
						Autofinancement	714 112 €
						Emprunt	700 000 €

- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500 €	50 000 €	1 040 750 €	1 040 750 €	Subventions (40%)	720 000 €
						FCTVA (16,404%)	295 272 €
						Autofinancement	616 228 €
						Emprunt	500 000 €

- **Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	45 000 €	770 000 €	- €	Subventions (20%)	124 000 €
						FCTVA (16,404%)	126 311 €
						Autofinancement	264 689 €
						Emprunt	300 000 €

Le nouveau pôle éducatif fait l'objet d'une inscription de 100 000 € au titre des études et missions à mener pour ce programme ambitieux.

Dépenses d'accessibilité des bâtiments : 151 090,00 €

Services Techniques Municipaux – Travaux accessibilité	15 000,00
Cimetière – Création sanitaire PMR	30 000,00
Piscine – Etude accessibilité	10 000,00
Ecole R.Coty – Mise en accessibilité : Etude et travaux	96 090,00

Dépenses d'équipement hors AP/CP et accessibilité

Démocratie participative :

Enveloppe pour réalisation de projets : 10 000 €

Bâtiments :

Dont les principales opérations sont

Chapelle Saint-Jean – Travaux des abords et séparation des réseaux : 204 500 €

Ecole Delamare – Couverture Zinc : 20 000 €

Ecole R.Coty – Divers travaux (Cloture, Fenêtre, etc...) : 93 000 €

- Eglise Notre Dame de Bon Secours – Diagnostic et purges façades : 43 500 €
- Hôtel de ville – Travaux divers (Création bureaux et sécurisation) : 59 000 €
- Logements communaux – Travaux divers : 52 500 €
- Musée – Travaux divers (Traitement mэрule, paratonnerre, pose de témoins) : 45 000 €
- Piscine – Travaux divers (Conformité électrique, locaux techniques) : 52 514 €
- Résidence la Roseraie – Frais d'étude : 15 000 €

Voirie :

Dont les principales opérations sont

- Eclairage public – Remplacement luminaires rues diverses : 105 700 €
- Rampe escalier Marguerite Duras : 20 000 €
- Boulevard F.Moureaux / Victor Hugo – Réfection tapis enrobé : 25 860 €
- Piscine – Mise en conformité évacuation eaux usées : 30 000 €
- Chemin Mare aux Guerriers – Création trottoir : 45 000 €
- Zone d'activité Hennequeville - Réfection trottoirs : 58 000 €
- Route d'Aguesseau – Création trottoirs : 127 000 €
- Rue Général de Gaulle / P.Boulet – Réfection trottoirs : 230 000 €

Garage :

Dont les principales opérations sont

- Remplacement tracteur remorque balayeuse carraro (plage) : 45 000 €
- Remplacement Master BTP Espaces verts : 40 000 €
- Remplacement Master ST 2005 (134 700 km) : 40 000 €
- Remplacement Gator (Plage) : 20 000 €
- Motos Police municipale : 16 700 €

Urbanisme

Dont la principale opération est

- ZAC Les Bruzettes – Fouilles archéologiques : 220 000 €

Informatique

Dont les principales opérations sont

- Acquisition de logiciels métiers : 47 516 €
- Ordinateurs services : 12 600 €

Police

Dont les principales opérations sont

- Vidéo protection – Parking Pilon, Chemin Callenville, Les Aubets : 20 000 €
- Dotation vestimentaires et casques motards : 10 500 €
- Gilets pare-balles : 4 800 €

Autre divers

Dont les principales opérations sont

- Mobilier divers : 9 450 €
- Communication – Mobilier urbain entrée de ville et de plage : 10 000 €
- Cimetière – Colombarium : 15 000 €
- Ecoles – Jeux de cours : 7 650 €
- Piscine – Jeux : 4 000 €
- Plage – Accessoires divers : 42 300 €